

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 06 novembre 2015**

---

**Délibération n° 116-2015**

Le conseil d'administration fixe à l'unanimité à 34 € le montant annuel d'accès des adhérents de l'Université de Tous Âges de Vannes et de sa région – non auditeurs libres - au service commun de documentation.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 19	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

**Délibération adoptée.**

*Visa du Président*

Jean PEETERS  
  
Le Président,  
Jean  
PEETERS  


Document(s) en annexe au présent extrait : Convention de partenariat

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16 novembre 2015.

Document mis en ligne le : 16 novembre 2015.